



DOCUMENT DESCRIPTIF DE LA CONSULTATION
Valant règlement de consultation

Prélèvement d'échantillons pour analyse ADN Environnemental des bivalves d'eau douce sur 2 stations du site Natura 2000 FR8302038 « Rivières à Ecrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon »

1- Dénomination des cocontractants

Pouvoir adjudicateur

Stéphane RODIER
Président
Parc naturel régional Livradois-Forez
Maison du Parc
63880 SAINT-GERVAIS-SOUS-MEYMONT

Agissant en vertu de la délibération du 6 octobre 2021.

Cocontractant (à renseigner par l'entreprise)

Nom :

Adresse :

SIRET :

Possibilité de répondre au marché dans le cadre d'un groupement ou par le biais d'une sous-traitance. Dans ce cas, identifier chacun des membres du groupement ou sous-traitants (formulaires DC1-DC2-DC4).

2- Procédure de passation

Les prestations demandées donnent lieu à un marché simple passé en procédure adaptée selon les articles L 2123-1 et R 2123-1 à R 2123-7 du code de la commande publique et L 2113-10 et L 2113-11.



3- Objet de la consultation / Durée

CONTEXTE

Le site Natura 2000 « Rivières à Ecrevisse à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon » couvre une surface de 240,5 ha pour un linéaire de 120 km et concerne le territoire de 14 communes réparties sur deux départements (Puy-de-Dôme et Haute-Loire).

Le Cé et l'Auzon sont des rivières identifiées comme d'intérêt majeur pour la conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches, ce qui a valu au site sa désignation en site Natura 2000. Or, il serait intéressant de caractériser la présence d'une autre espèce aquatique d'intérêt communautaire, la Moule perlière. En effet, elle est présente sur le bassin versant voisin de la Dolore et les dernières données attestent aussi de sa présence sur l'Alagnon à Lempdes-sur-Alagnon (5km à vol d'oiseau entre la confluence Cé-Allier et l'Alagnon).

La méthode apparue récemment de l'ADN environnemental permet de caractériser la présence d'une espèce par analyse de son milieu de vie. Ici, la recherche de l'ADN présent dans l'eau doit permettre de caractériser la présence ou l'absence des espèces de bivalves d'eau douce. Néanmoins, cette technique n'est pas infaillible même s'il est rare d'avoir des erreurs (faux négatifs ou faux positifs). De plus, la méthode ne caractérise la présence de l'espèce cible que sur une certaine distance, cette distance peut varier selon les conditions de débits notamment et n'est pas précisément connue (entre 1 et 5km). Cette méthode est donc très intéressante mais reste imparfaite et à prendre avec un certain recul. L'ADNe et les prospections physiques sont très complémentaires. L'ADNe permet, si les résultats sont positifs, de montrer la présence d'une espèce. Ensuite, la prospection (dans notre cas, par aquascope) permettra un inventaire plus exhaustif de l'espèce sur la zone d'étude.

Pour, par la suite, réaliser l'analyse ADN environnemental, il faut, dans un premier temps, faire des prélèvements d'échantillons (par filtration d'eau) sur les sites d'étude identifiés.

En 2024, le syndicat mixte du Parc Livradois-Forez, structure porteuse de l'animation du site Natura 2000, s'appuiera sur un prestataire pour réaliser les prélèvements d'eau nécessaires à l'analyse ADN environnemental des bivalves d'eau douce sur 2 stations différentes. Ces stations seront positionnées en concertation, sur les secteurs aval du Cé et de l'Auzon.

CONTENU DES MISSIONS

- Objectifs :
 - Faire deux prélèvements d'eau sur chaque site (4 échantillons au total) selon un protocole défini avec l'animateur Natura 2000. 2 répliquats sont demandés pour permettre une analyse ADNe optimale.
 - Repérer précisément les deux points de prélèvement (coordonnées géographiques) ;
 - Réaliser un rapport de prélèvement.

- Lieu de la prestation :
 - Partie aval du Cé et de l'Auzon, proche des villages de Vézézoux et Auzon. Les lieux précis seront à définir en concertation avec l'animateur du site.



- Rendu :

- Un rapport de prélèvement mentionnant les conditions de prélèvement, la durée de filtration et la méthode employée ;
- Les fichiers SIG (format shape) localisant précisément les points de prélèvement en projection Lambert 93.

- Format du rendu :

- Tous les documents devront faire apparaître les logos du Parc et des financeurs ;
- Le rendu est attendu pour le 10/12/2024.

Le contrat sera conclu pour une période comprise entre la notification du marché et le 31/12/2024.

4- Critères de sélection des offres

Les critères de sélection de l'offre pour chaque lot seront :

1. La valeur scientifique et technique, la méthodologie proposée : 40%
2. Le prix : 30% ;
3. Le délai d'exécution et le planning proposé : 30%

Conformément aux dispositions de l'article R 2123-5 du code de la commande publique, le Syndicat mixte du Parc naturel régional pourra négocier avec les candidats ayant présenté une offre. Cette négociation pourra porter sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix.

5- Pièces constitutives de la consultation

La présente lettre de consultation signée.

6- Montant de la prestation (à renseigner par l'entreprise)

Montant total du marché

Montant HT :

Taux de TVA :

Montant TTC :



7- Délais de paiement et intérêts moratoires

Le paiement se fera sur présentation de la facture correspondante.

Les factures seront établies en un original et mandatées après certification du service fait. Ces factures sont à transmettre par voie dématérialisée sur la plate-forme Chorus Pro mise en ligne par la Direction Générale des Finances Publiques (ordonnance n° 2014-697 du 26 juin 2014).

Le délai de paiement est fixé à 30 jours à compter de la réception de la facture par la personne publique.

Le défaut de paiement dans le délai global précisé ci-dessus fait courir de plein droit des intérêts moratoires selon les modalités définies dans le décret n° 2008-1550 du 31 décembre 2008.

8- Acomptes

Pas d'acompte.

9- Modalités de la consultation

Offre à remettre pour le mercredi 20 novembre 2024 – 12 h (dernier délai).

A l'adresse du Parc naturel régional ou sur place contre récépissé, aux bureaux du Parc de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (fermeture le vendredi à 16h30) ou par mail à l'adresse suivante achat.public@parc-livradois-forez.org avec accusé de réception.

Délai de validité de l'offre :

Le délai de validité de l'offre est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

10- Conflits d'intérêts

Le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, déclare sur l'honneur ne pas entrer dans l'un des cas d'exclusion prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 ou aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique*.

(*) Lorsqu'un opérateur économique est, au cours de la procédure de passation d'un marché, placé dans l'un des cas d'exclusion mentionnés aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#), aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) ou aux [articles L. 2341-1 à L. 2341-3](#) du code de la commande publique, il informe sans délai l'acheteur de ce changement de situation.

Afin d'attester que le candidat individuel, ou chaque membre du groupement, n'est pas dans un de ces cas d'exclusion, cocher la case suivante :



DOCUMENTS REMIS PAR LE CANDIDAT A L'APPUI DE SON OFFRE

- ✓ Le présent document renseigné et signé
- ✓ Son délai d'intervention à réception de la commande
- ✓ Références de l'entreprise dans ce domaine
- ✓ Descriptif de la prestation proposée et des moyens humains dédiés
- ✓ Un RIB
- ✓ Le devis

Les prix sont fermes et définitifs.

Le.....

Signature et Cachet de l'entreprise

Le.....

Signature et Cachet du Directeur du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez